

Assemblée Générale Extraordinaire IESF Lundi 15 décembre à 16h30

CONTEXTE

Pourquoi cette AGE

Comme annoncé par Aurélien Guez, président d'IESF, lors du webinaire du 23 septembre qui a réuni près de 400 participants, Ingénieurs Et Scientifiques de France se transforme et prend un nouvel élan pour :

- **Moderniser** son organisation,
- **Renforcer** son impact,
- **Rassembler** la communauté nationale des ingénieurs et des scientifiques, et
- **Inspirer** la prochaine génération.

Le Conseil d'Administration travaille depuis plusieurs mois au recensement des moyens mobilisables pour mener cette ambition claire.

Les coûts de gestion des locaux du siège d'IESF (1) dont nous sommes propriétaires sont presque à la hauteur des revenus (2) dégagés par ce patrimoine.

Nous nous sommes donc fait aider par un spécialiste de la valorisation immobilière qui agit bénévolement pour IESF. Il nous a ouvert son carnet d'adresses pour obtenir l'intervention des meilleurs experts du marché parisien (3) pour monter un dossier de vente de ces locaux et de placement du produit de cette vente sur un véhicule financier bloqué (pas de retrait possible pour payer les dépenses courantes). Cette opération permettrait de dégager 100 000€ de dividendes supplémentaires directs par an après avoir payé la location de nouveaux locaux pour notre siège tout en économisant dans le même temps les coûts indirects.

Pour poursuivre ce chantier (4), un vote de l'AGE sur la résolution suivante et une validation administrative sont nécessaires (5).

Consultez le Projet de texte de la résolution en cliquant ici

(1) *Coût directs : charges, entretien, taxe foncière, ... et coûts indirects : temps des salariés, amortissement comptable, gestion de la complexité, ...*

(2) *Revenus actuel : indemnités d'occupation des associations hébergées, rétribution de notre prestataire de location de bureau à la journée.*

(3) *L'objectif de faire appel à ces cabinets de référence est que leurs signatures obtenues sur leurs dossiers soient incontestables.*

(4) *Constitution du dossier de vente (diagnostiques réglementaires, certification m² en loi Carrez, mais aussi tous les éléments nous permettant d'obtenir le meilleur prix de vente en ayant tous les arguments pour négocier face à un éventuel acquéreur tels qu'un plan de géomètre, une estimation de travaux réalisée par un architecte, une évaluation du prix de vente par un expert immobilier indépendant tel que CBRE). Libération des locaux (départ des locataires, recherche d'une nouvelle organisation pour IESF, ...).*

(5) *Prévu à l'article 15 de nos statuts*



Déroulement de l'Assemblée Générale Extraordinaire

16h00 : Accueil des participants sur place

16h30 : Ouverture de l'AGE

- Présentation du contexte
- Lecture du projet de la résolution et débats
- Vote
- Présentation des résultats

17h30 : Clôture de l'AGE